

CHARTRE D'UTILISATION DU STADIUM BMX

Toutes personnes accédant sur ce site doit avoir pris connaissance de cette charte et de ce fait s'engage à la respecter.

Règles de Sécurité/Secours :

- prise obligatoire d'un talkie-walkie au PC sécurité
- talkie obligatoirement sur canal sécurité avec le son au maximum
- appel obligatoire au Ssiap en poste en cas de chute
- les accès pompiers doivent toujours restés libres
- restitution obligatoire des clés et du talkie après chaque période de pratique
- après la pratique le stadium doit être fermé à clef, ne laissant personne à l'intérieur
- accès au local électrique pour la mise en marche de l'éclairage uniquement par des personnes autorisées
- les animaux sont strictement interdits sur le site sauf pour les personnes à déficiences visuelle.
- il est strictement interdit de fumer sur le site
- tous les engins motorisés sont interdits sauf autorisation émanant de Vélopolis
- Les objets dangereux sont également interdits sur le site sous peine de refus d'accès et de signalisation auprès des autorités compétentes
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
- L'accès sous les tribunes est formellement interdit à toutes personnes
- Pour des raisons de sécurité le site pourrait être amené à avoir de la vidéo surveillance

Règles de l'utilisation de la piste et de la pratique :

- respect des abords de la piste
- ne pas dégrader les bords de bosses lors de passages en vélo ou à pied
- utilisation de la butte à 8m, uniquement pour les pilotes dames et hommes élites et juniors uci, les cadettes 2eme (10 premières du classement national par points) et cadets 2eme année (20 premiers du classement national par point)
- interdiction de pratique par tout autre cycle que des BMX
- port des équipements obligatoires (suivant la réglementation fédérale)
- utilisation d'un matériel en état et conforme à la réglementation fédérale > idem parc vélos en location
- Toutes attitudes anti sportives (insultes verbales ou physiques, banderoles qui pourraient troubler l'ordre ou autres ...) envers une autre personne pourra entrainer une suspension de séance et /ou une radiation du site
- les pratiquants de l'équipe de Voisins doivent tous être licenciés, et doivent respecter les horaires définis
- Le créneau de l'équipe de France est à partager avec personne sauf accord Vélopolis ou FFC

Règles d'utilisation et d'accès aux locaux :

- accès au local uniquement en présence de la personne responsable lors de la prise des clés et du talkie
- ne laisser aucun effet personnel dans le local en dehors des temps de pratique
- Il est strictement interdit de dormir et d'entreposer du matériel personnel en grande quantité dans le local mis à disposition pour les coachs et le matériel BMX
- Les affaires oubliées devront être remises à l'accueil du vélodrome afin que la personne puisse venir les récupérer avec justificatif de son appartenance si nécessaire

Signalement :

- signaler tout problème relatif à la qualité de la piste, de la grille ou de la butte de départ

Responsabilités liés à l'encadrant :

- présence obligatoire du cadre technique sur la piste sur les temps de pratique (vue générale)
- en cas de grand vent, prendre le maximum de précautions et mettre en garde les pilotes en redonnant le maximum de consignes
- utilisation des grilles de départ uniquement en présence du cadre technique diplômé
- Assurance + diplômes + contrat signé des coachs obligatoire

Autorisation audiovisuelle :

- Toute communication extérieure (captation, visionnage etc...) est strictement interdite sauf accord au préalable de Vélopolis et/ou FFC